

REÇU LE

23 DEC. 2021

Mairie de SALLES-ARBUISSONNAS
69460

Dossier Suivi par :
Alain Boistard

Tél : 04 78 63 24 29

Florian Fontaine

Tél : 04 78 63 24 27

Mèl : dr69-division-des-enquetes-menages@insee.fr

Ref : T1 2022

MAIRIE SALLES-ARBUISSONNAS-EN-BEAUJOL

LE CHAPITRE

69460 SALLES-ARBUISSONNAS-EN-BEA

Lyon, le 17 décembre 2021
N°2021_27773_DR69-SES69

Objet : Enquête statistique sur les loyers et les charges

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise du 03 au 26 janvier 2022 une enquête statistique sur les loyers et les charges. Dans le contexte sanitaire actuel, il est particulièrement important de disposer d'indicateurs nous permettant de connaître l'état de notre économie, l'évolution de l'inflation en particulier.

Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Un échantillon d'environ 5 500 logements a été sélectionné aléatoirement sur l'ensemble du territoire (hors communauté). Parmi ces logements, certains d'entre eux se situent dans votre commune. Ces foyers seront interrogés par un enquêteur (ou enquêtrice) de l'Insee, muni d'une carte officielle. Ils sont prévenus par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

L'enquête se déroulera en face-à-face ou par téléphone. En cas d'enquêtes réalisées en face à face, nos enquêteurs mettent en œuvre **un ensemble de mesures strictes conformément aux recommandations du Ministère de la Santé**. Ils sont en particulier équipés de masques, de lingettes et de gel hydroalcoolique.

Ponctuellement les enquêteurs peuvent également être amenés à vous solliciter afin de disposer d'un bureau ou d'une salle afin de réaliser une interview dans un lieu neutre à la demande de la personne enquêtée. Le contexte de la situation sanitaire pourrait conduire à des demandes de ce type plus fréquentes, face à une inquiétude plus forte à laisser entrer un enquêteur de l'Insee dans son logement. Il est important que les personnes sélectionnées pour participer aux différentes enquêtes y répondent. Votre collaboration dans ce domaine constitue une aide précieuse pour nos enquêteurs, et nous vous en remercions.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail de l'enquêteur [ou enquêtrice] sera facilité si cette enquête est annoncée soit dans votre journal d'informations municipales, soit par affichage public ou par voie de presse. Une proposition de texte à insérer est jointe à ce courrier.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous serais obligé de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Des renseignements relatifs à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee : www.insee.fr.

Les gendarmeries et les préfetures sont également avisées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur régional



Jean-Philippe GROUTHIER

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'**Intérêt général et de qualité statistique**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° 2022T027EC du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, valable pour l'année 2022 – Arrêté en date du 26/10/2021 (date de publication au Journal officiel).

Cette enquête est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Ces réponses seront conservées pendant 5 années à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête. L'Insee est le seul destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant la durée de la collecte.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Insee, que vous pouvez contacter à l'adresse contact-rgpd@insee.fr.

Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données des ministères économiques et financiers à l'adresse le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr. Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil.

Exemple de texte à insérer

ENQUÊTE

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise, du 3 janvier au 26 janvier 2022, une enquête sur les loyers et les charges.

L'enquête a pour objectif d'évaluer l'évolution trimestrielle des loyers ; l'indice ainsi calculé est intégré à l'indice des prix à la consommation.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur (ou enquêtrice) de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il (elle) sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

